

# INSCRIPTIONS SCOLAIRES

## ANNEE 2017 / 2018

Des inscriptions scolaires auront lieu exclusivement du **LUNDI 9 JANVIER** au **VENDREDI 31 MARS 2017** aux horaires suivants :

DU LUNDI AU VENDREDI : **de 13 H 45 à 17 H 00**

**Sont concernés** : - Les enfants entrant en première année de maternelle (nés en 2014),  
- Les enfants entrant en Cours Préparatoire,

**Les parents des enfants doivent se présenter en Mairie, avec les documents suivants :**

- Livret de famille ou un extrait d'acte de naissance,
- Pièce d'identité du responsable légal,
- Carnet de santé de l'enfant (vaccination à jour),
- Dernier quotient familial délivré par la CAF (si l'enfant mange à la restauration scolaire),
- Justificatif de domicile à Nogent-sur-Oise **de moins de 3 mois** et adressé aux personnes composant le foyer (bail ou titre de propriété ; facture EDF / GDF ; Lyonnaise des Eaux ...),
- En cas de séparation ou divorce : jugement concernant la garde de l'enfant et accord écrit de l'ex-conjoint concernant la scolarisation de l'enfant à Nogent-sur-Oise,
- Le certificat de radiation (si changement d'école).

• **Pour les demandes de dérogation scolaire :**

Merci d'adresser un courrier à destination de Monsieur le Maire en précisant :

- Le motif de la demande,
- Joindre tous les justificatifs possibles :
  - Pour une nourrice agréée : photocopie de l'agrément, attestation écrite de garde sur l'honneur, justificatif de domicile, contrat de travail ;
  - En cas de garde par une autre personne : attestation de garde sur l'honneur, justificatif de domicile récent.

**Attention : Les dossiers incomplets ne pourront pas être étudiés.**

Chaque demande de dérogation sera étudiée dans le courant du mois de Juin 2017. **Les dérogations sont acceptées en fonction des places disponibles.**

**En cas de situations particulières** (hébergement, famille d'accueil...) merci de prendre contact avec le Service des Affaires Scolaires.

Le Maire Adjoint chargé des Affaires Scolaires

Marie-Dominique BINDAULT